

acte de
naissance de
enfant
vivant

Le six mil huit cent dix huit le six de Mois de Janvier
à huit heures à pres midi pardevant Messrs Francois Gillette
Maire & officier de l'Etat Civil de la Communauté de
Sto Hauc Canton d'Arroubairent de l'ure departerment de
Bretagne s'ou de Carjant procureur a l'eur jurisdiccion agée
de haute justice aut de l'officiat de just. dont a presenté
un enfant du sex masculin Né le six de Janvier
à six heures à pres midi de l'uz jure de l'ur
de Marie Sallot son épouse au quel il a été donné
voulou donner le nom de Victor de l'ur
Declaration & presentation faite en presence de
Billotte Cultivateur agée de vingt un ans & de
Guennon Grand Cultivateur agée de quarante sept ans
les deux de la Communauté de Sto Hauc & ont signé
l'acte de naissance de l'enfant qui tenoit lieu
de Billotte & Guennon